

## Le mauvais procès des « naturalistes » contre l'hydroélectricité

Plusieurs articles parus récemment dans la presse se sont fait l'écho de critiques contre l'hydroélectricité et contre des projets d'installation de microcentrales sur certains cours d'eau. **France Hydro Electricité**, qui représente les petits producteurs indépendants d'électricité d'origine hydraulique, entend apporter ses arguments dans ce débat.

**Dans leur très grande majorité, les défenseurs de l'environnement sont favorables au développement des énergies renouvelables, en particulier l'hydroélectricité**, la plus ancienne des énergies vertes et celle qui produit, aujourd'hui et encore pour de nombreuses années, l'essentiel de notre électricité d'origine renouvelable (plus de 90% en 2009).

Pourtant, ici et là, certaines associations « naturalistes » s'insurgent à chaque projet de création d'une petite centrale hydroélectrique sur nos rivières. Elles basent leur opposition sur une vision du cours d'eau vierge, « restauré » dans son état naturel. Cet objectif interdit toute activité sur ce cours d'eau et empêche tout développement économique, social et environnemental harmonieux.

Naturellement, parler d'hydroélectricité sans prendre en considération la production d'énergie n'a pas de sens mais explique le positionnement et la communication de ces militants de la biodiversité. Selon eux, les petites centrales hydroélectriques seraient la cause de tous les maux de nos rivières.

Les petites centrales seraient-elles responsables de la pollution des cours d'eau, de l'empoisonnement des poissons par les PCB ou les résidus hormonaux, des parasites et du braconnage qui affectent considérablement les stocks d'anguilles ou de l'introduction d'espèces prédatrices qui déséquilibrent la faune piscicole ! La vie de la rivière est complexe et c'est un mauvais procès qui est fait à des installations, peu nombreuses, qui ne prélèvent pas d'eau, ni ne la polluent d'aucune manière.

**Les petits producteurs d'hydroélectricité adhèrent et contribuent à l'objectif de protection des milieux aquatiques.** Ils connaissent leur environnement, leur cours d'eau et ont à cœur de le préserver. Soucieux de réduire leur faible impact sur la continuité écologique, la profession se mobilise : charte et manifeste de l'hydroélectricité durable, Guide pour le développement de la petite centrale hydroélectrique du 21<sup>ème</sup> siècle, France Hydro-Electricité a pour ambition de « faire plus, faire mieux et faire ensemble ».

**On compte aujourd'hui en France à peine 1700 petites centrales sur 520.000 kilomètres de rivières**, soit une centrale tous les 305 kilomètres, très loin de « l'aménagement massif » décrié. Aujourd'hui, les porteurs de projets redoublent d'efforts pour améliorer l'insertion paysagère et environnementale des installations en choisissant des matériaux ou des styles architecturaux adaptés. La réhabilitation de sites abandonnés ou de vieux moulins permet également la sauvegarde du patrimoine architectural local. Ils créent aussi de nouveaux lieux de promenades ou de pêche appréciés.

**L'énergie hydraulique a pour avantage d'être locale**, c'est-à-dire de pouvoir être exploitée là où on la trouve et où on en a besoin. Les centrales permettent ainsi de valoriser des sites ruraux parfois peu actifs économiquement. Elles créent une activité locale grâce à la construction, au fonctionnement et à l'entretien des installations et fournissent des emplois durables et non délocalisables. Sans compter que les ouvrages servent aussi parfois à l'irrigation ou la navigation.

**L'énergie hydraulique constitue aussi une source de revenus importante pour les régions et les territoires de montagne**, sous forme de taxes et redevances. Elles servent aussi à financer des actions de restauration de la biodiversité.

**Energie propre et renouvelable par excellence, l'exploitation de la force de l'eau ne réclame pas de combustion et n'engendre pas de gaz à effet de serre.** Elle ne consomme pas d'eau et n'altère pas sa qualité. La présence des centrales, au fil de l'eau, permet de sécuriser et d'entretenir les berges, de maintenir les niveaux des cours d'eau en période de sécheresse, de réduire l'impact des crues, d'assurer l'évacuation des sédiments et

de récupérer toutes sortes de déchets flottants comme des pneus, des bidons ou des bouteilles en plastique. Les centrales ne rejettent aucun déchet ni dans l'eau ni dans l'atmosphère et permettent en outre une économie de plus de 2 millions de tonnes de Co2 par an.

**La petite hydroélectricité représente l'équivalent de deux tranches nucléaires en puissance installée.**

Il n'est donc pas juste d'affirmer que la petite hydroélectricité est marginale puisqu'elle fournit en France la consommation de 1,5 millions d'habitants. En outre, la production est principalement hivernale, quand les besoins sont les plus importants.

**Les centrales hydroélectriques n'empêchent pas les poissons de circuler ni les sédiments de transiter.**

Des échelles à poissons sont installées qui permettent aux poissons migrateurs de franchir les seuils sans difficulté pour remonter le cours d'eau. Quand ils redescendent, ils passent essentiellement par des dérivations prévues à cet effet ou par-dessus les barrages. Ils évitent ainsi les turbines dont la dangerosité, sans préjuger des résultats des programmes de recherche et développement en cours, est anecdotique à côté des vrais prédateurs que sont les autres espèces ou l'homme.

L'activité obéit à une réglementation très stricte (pas moins de 6 lois en 45 ans).

Les poissons ne sont nullement « emprisonnés » dans les canaux qui amènent l'eau aux centrales et ils y trouvent même des bassins d'eau fraîche où ils peuvent s'abriter lors des périodes d'étiage.

Les producteurs sont en outre tenus de laisser dans la rivière le débit d'eau nécessaire à la vie, la migration et la reproduction des poissons.

Les ouvrages sont également étudiés pour laisser passer le sable ou les graviers, sans quoi des montagnes de sédiments auraient depuis longtemps emporté les petits barrages.

**Quant au mauvais état chimique des eaux**, c'est une inquiétude réelle pour tous les experts environnementaux mais **les centrales hydroélectriques sont, pour le coup, totalement hors de cause**. Tous les acteurs concernés travaillent sur ce sujet, mais les résultats seront longs à obtenir.

Chaque cours d'eau est un milieu particulier, avec son équilibre, sa vocation, son histoire. C'est un milieu sensible que chaque riverain ou utilisateur s'approprie volontiers pour ses qualités patrimoniales et paysagères. « Restaurer » nos cours d'eau et leur biodiversité est une noble tâche mais il faut s'entendre sur cet objectif et les moyens d'y parvenir en s'appuyant sur des études scientifiques approfondies. L'affrontement entre les usagers des rivières est stérile. Seule la concertation et un dialogue constructif permettront de trouver les solutions intelligentes pour un usage équilibré de nos cours d'eau.

**L'électricité d'origine hydraulique présente des atouts exceptionnels.** Elle est incontestablement l'un des principaux moyens d'assurer un développement économique compatible avec la lutte contre le changement climatique. Elle participe à notre indépendance énergétique et permet de pallier l'intermittence du solaire ou de l'éolien.

Son potentiel de développement est important et les cours d'eau, appréhendés dans leur globalité, bénéficieront de l'expertise croisée de tous ses utilisateurs, pour le bien commun. La France s'est engagée à produire 23% de son électricité à partir d'énergie renouvelable en 2020 et 66% des masses d'eau en bon état en 2015, elle peut compter sur son hydroélectricité durable.

Contact : JM Levy, France Hydro-Electricité,  
Tel : 01.56.59.91.24, Mail : [jm.levy@france-hydro-electricite.fr](mailto:jm.levy@france-hydro-electricite.fr)  
Site internet : [www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr)